EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 mai 2020
N°28 – 2020

L'an deux mille vingt et le lundi vingt et cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR , maire sortant.

Date de la convocation : 14 mai 2020

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, Max RICHARD, SILVY Lucien, GERVAIS Fabien, ROUX MORATILLE Lucie, CASSINI Jean, GONNET ASOU Patricia, DOMALAIN Jean-Yves, CHEVALIER Jérôme, KHOLER ABBAS Cécile, BAPTISTE Christine, TERRANOVA Sébastien, LABESSOULHE Fanny, ANDLAUER Marion.

Madame Marion ANDLAUER a été désignée secrétaire de séance

OBJET : demande de huis-clos

Conformément à l'article L.2121-18 du CGCT l'assemblée délibérante peut se réunir à huis-clos.

Suite à la loi du 23/03/2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie COVID-19, Madame Dufour demande la tenue de la réunion à huis-clos.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de tenir la séance du conseil municipal du 25 mai 2020 à huis-clos.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 26 mai 2020

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne

MAIRIE de REILLANNE
Alpes de Haute Provence

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
29 MAI 2020
REPUBLIQUE FRANÇAISE